



# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'ensaisir les enjeux ».

Le budget principal de la Commune de DONZY affiche des recettes de fonctionnement en augmentation et une diminution des dépenses de fonctionnement en 2022.

### 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (logements communaux, cimetière, garderie, étude surveillée...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles perçues par la commune affichent un surplus de 117 961,40 € par rapport aux prévisions inscrites Budget Primitif 2022 notamment en raison d'une importante vente de bois en fin d'année.

En plus de cette vente de bois exceptionnelle, le point positif concerne les droits de mutation sur les transactions immobilières qui demeurent encore à un très bon niveau (41.177 € perçus).

Les recettes locatives retrouvent des revenus réguliers, tous les logements communaux étant occupés (73 468,38 €).

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 1.573.542,08 €.

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées, entre autres, par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En raison de l'inflation, les prestataires de services sont sollicités en cas d'ultime nécessité et les travaux sont réalisés en régie afin de limiter les coûts.

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport aux prévisions inscrites au BP 2022, soit avec 201.557,78 € de crédits annulés.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 1.526.008,89 €.

## b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	483.382,49 €	Atténuation de charges	27.231,51 €
Charges de personnel	622.130,70 €	Produits services et ventes	121.347,84 €
Atténuations de produits	191.805,00 €	Impôts et taxes	815.836,00 €
Opérations d'ordre	25.693,49 €	Dotations, subventions	458.499,17 €
Charges de gestion courante	177.005,10 €	Produits gestion courante	85.508,21 €
Charges financières	11.627,43 €	Produits exceptionnels	65.119,33 €
Charges exceptionnelles	14.364,68 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1.526.008,89 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.573.542,08 €</b>

## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation des logements).

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Subventions d'équipement versées	20.802,17 €	Subventions d'investissement	334.241,08 €
Immobilisations en cours	283.506,59 €	Dotations, réserves	43.867,72 €
Emprunts et dettes	96001,93 €	Dépôts et cautionnements	400,00 €
		Opérations d'ordre transfert	25.693,49 €
<b>TOTAL</b>	<b>379.508,52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>404.202,29 €</b>

### c) Les principaux travaux réalisés au cours de l'année 2022 sont les suivants

Travaux Sylvicoles	7.529,79 €
Trottoirs rue d'Osmond	90.840,12 €
Ordinateur mairie	1.170,00 €
Logements ancienne Boucherie	103.752,74 €
Acquisition parcelle	1.500,00 €

Columbarium	510,00 €
Panneaux signalisation	2.728,51 €
Village du Futur	2.625,19 €
Réhabilitation camping	2.152,80 €
Jeux école maternelle	7.179,60 €
Abbaye Donzy-le-Pré	15.546,16 €
Achat Licence IV	2.500,00 €
Etude Eglise Saint Caradheuc	21.951,31 €

#### d) Les subventions d'investissement

Ces subventions sont en lien avec le projet l'Escapade, les travaux de réhabilitation des logements, les trottoirs rue d'Osmond

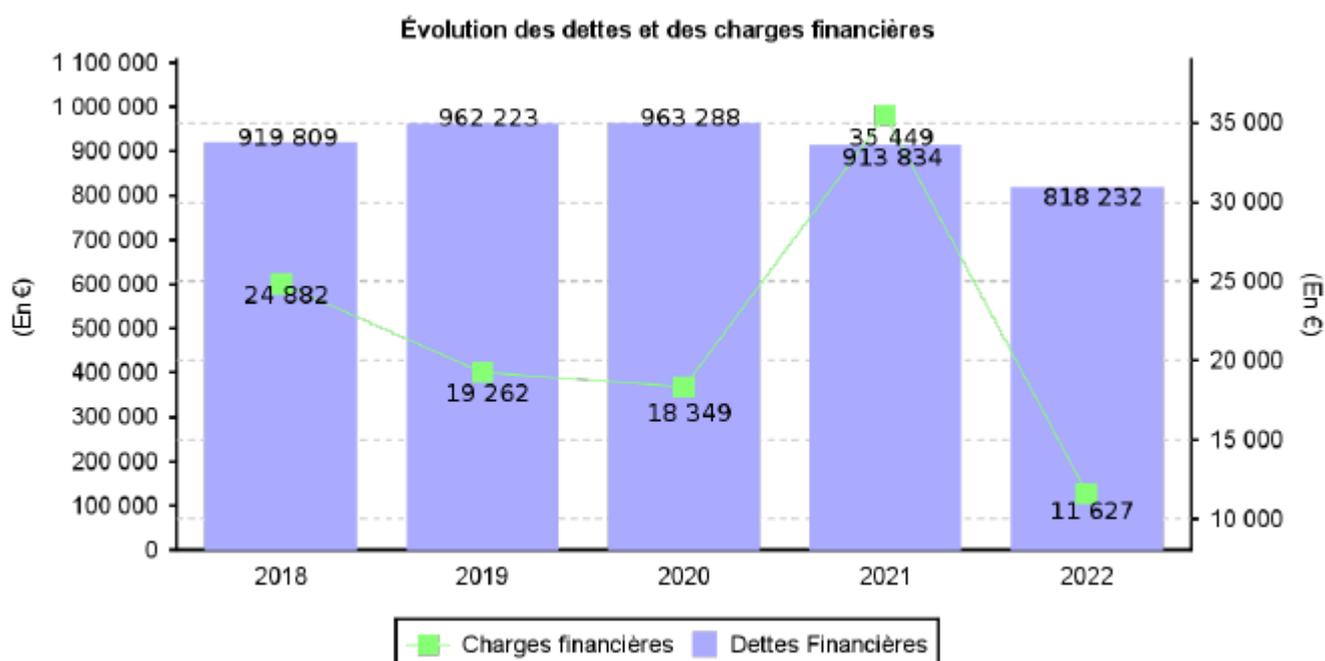
Etat	30 759,68 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	160 032,70 €
Département de la Nièvre	61 772,57 €
Dotations équipements territoires ruraux	67 283,00 €
Autres (SIEEEN, Fondation du Patrimoine, DRFIP)	14.393,13 €

### 3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts de la commune représente 96.001,93 € en 2022

Le remboursement des intérêts d'emprunt est de 11.627,43 € en 2022.

L'en-cours de la dette au 31 décembre 2022 est de 818 232 €.



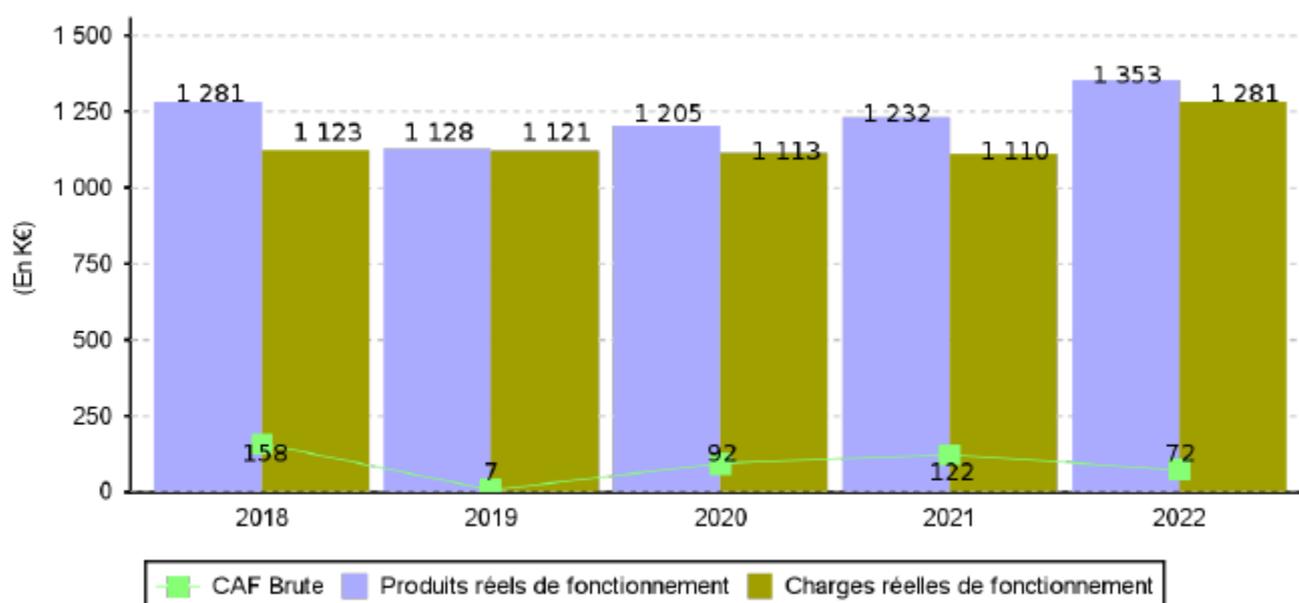
### 4. FISCALITE

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties n'ont

Taxes Locales	2022
Taxe foncière bâti	33,16 %
Taxe foncière non bâti	50,61 %

## 5. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

### EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE

